



efficace et fiable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément à la
directive CE/2001/58

BERELEX

Version 2

Date de révision 04.10.2007

Date d'impression 04.10.2007

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Nom du produit : Berelex
Design Code : A10764A
Utilisation : Régulateur de croissance pour plantes
Société : Maag Agro, Syngenta Agro AG,
Postfach 233, Chemiestrasse,
CH-8157 Dielsdorf
Téléphone : 044/855 88 11
Téléfax : 044/855 87 13
Téléphone en cas d'urgence : **145** ou 044/ 251 51 51 Centre
d'information toxicologique en cas
d'intoxications, 0044 1484 538 444
(Syngenta, anglais) 0033 611 073
281 (SGS, français) pour d'autres
cas d'urgence

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est une préparation répondant aux directives de l'UE.

Information sur les matières actives dangereuses:

Formulation: tablettes solubles dans l'eau contenant 9.7% d'acide gibbérellique A3

Composition/Information sur les matières actives:

Nombre	% w/w	Numéro CAS	Nom chimique
1	9.7	77-06-5	(3S,3aS,4S,4aS,7S,9aR,12S)-7,12-dihydroxy-3-methyl-6-methylene-2-oxoperhydro-4a,7-methano-9b) 3-propeno[1,2-b]furan-4-carboxylic acid

Nombre	Numéro EC	Annex-1 numéro	Symboles	Phrases de risque
1	NA	NA	Aucun	Aucune

Autre information: VBC code: ABG-3193

3. Identification des dangers

Non classé comme dangereux selon les directives de l'EU 1999/45/EC et 2001/60/EC.

BERELEX

Version 2

Date de révision 04.10.2007

Date d'impression 04.10.2007

4. PREMIERS SECOURS

Symptômes et effets	La poussière de produit peut irriter le système respiratoire et causer des symptômes de bronchite.
Premiers secours	
Conseil général	En cas de doute appeler un médecin.
En cas d'inhalation	Transporter la personne accidentée à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés et laver immédiatement avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Appeler un médecin si une irritation se développe.
En cas d'ingestion	Rincer la bouche. Ne pas induire de vomissement chez une personne inconsciente ou désorientée. Toujours appeler un médecin.
Conseil médical	Un traitement symptomatique est recommandé.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction	Pulvériser de la poudre chimique d'extinction, de la neige carbonique, de la mousse, du sable, de l'eau.
Moyens d'extinction inadéquats	Aucun connu
Risques spéciaux d'exposition	Aucun connu
Produits de combustion ou décomposition dangereux	Aucun connu
Équipement de protection	Le personnel d'intervention doit porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés ainsi qu'un masque de protection de la face et des yeux.
Autre information	L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas pouvoir d'écouler dans le système de canalisation ou les cours d'eau.

BERELEX

Version 2

Date de révision 04.10.2007

Date d'impression 04.10.2007

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures de protection personnelle	Ne pas respirer les poussières de produit. Pour les mesures de protection personnelle voir la section 8.
Protection de l'environnement	Ne pas laisser le produit gagner les canalisations ou les cours d'eau.
Méthodes de nettoyage	Nettoyer immédiatement le produit renversé accidentellement. Ramasser et éliminer le produit selon les directives locales pour l'élimination des déchets. Ne pas laisser l'eau de lavage gagner les canalisations ou les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Observer les précautions habituelles recommandées pour manipuler tout produit chimique. En ce qui concerne la protection personnelle, référez-vous à la section 8.
Prévention des incendies et explosions	Pas de recommandation spécifique.
Exigence concernant le stockage	Entreposez le produit dans un lieu sec et frais. Conservez les containers dans un local bien ventilé. Préserver de la chaleur.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique	Assurer une ventilation suffisante.
Limites d'exposition	Aucune limite d'exposition n'a été fixée pour ce produit.
Protection personnelle Voies respiratoires	Observer les précautions indiquées pour manipuler tout produit chimique.
Mains	Porter des gants de protection en caoutchouc
Yeux	Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage
Peau et corps	Revêtir un vêtement de protection adéquat.
Autre indication	Laver les habits avant de les réutiliser.

BERELEX

Version 2

Date de révision 04.10.2007

Date d'impression 04.10.2007

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Tablettes rondes
Couleur	Blanche
Odeur	Non déterminée
Point d'ébullition	Ne s'applique pas
Point de congélation	Ne s'applique pas
Point d'ignition	Ne s'applique pas
Inflammabilité	Non inflammable (sur la base de tests avec la matière active)
Température d'auto-ignition	Non déterminée
Risque d'explosion	Non explosif (sur la base de tests avec la matière active)
Limites d'explosion	Non déterminées
Propriétés oxydantes	Non oxydant (sur la base de tests avec la matière active)
Pression de vapeur	Non déterminée
Densité	1.7 g/ml (20°C)
Densité apparente	Non déterminée
Solubilité dans l'eau	soluble dans l'eau (solubilité de GA3 TG = 4.6 g/l)
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminée
pH	5.6 – 6.2 (1 tablette dissoute dans 1 l d'eau)
Coefficient de répartition n-octanol/eau	Non déterminé. (substances actives proches: Gibbérelline A4: log Pow = 2.34 Gibbérelline A7: log Pow = 2.25)
Densité de vapeur relative (air = 1)	Non déterminée
Viscosité	Ne s'applique pas
Tension superficielle	63.8 mN/m (20°C)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7)
Situations à éviter	Eviter les températures élevées
Matériaux à éviter	Aucuns connus.
Produits de décomposition présentant un danger	Aucuns connus.

BERELEX

Version 2

Date de révision 04.10.2007

Date d'impression 04.10.2007

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Produit testé	Tablette soluble contenant 9.7% d'acide gibbérellique A3
Toxicité aiguë orale dermale par inhalation	LD50 >5000 mg/kg LD50 lapin: >2000 mg/kg LC50 rat (4 heures): >1.06 mg/l (concentration la plus haute possible, par le nez seulement)
Irritation peau yeux	Non irritant Légèrement irritant
Sensibilisation	Non sensibilisant (test de maximisation)
Autres informations toxicologiques	Avec la matière active (acide gibbérellique A3, qualité technique) Génotoxicité: négative. Tératogénicité sur lapin: négative. Toxicité sur la reproduction (rat): négative.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucunes données écotoxicologiques expérimentales ne sont disponibles avec le produit formulé. Les données suivantes s'appliquent aux matières actives indiquées ci-dessous: **EFFETS ÉCOTOXICOLOGIQUES**

Produit testé	Acide gibbérellique A3, qualité technique
Ecotoxicité	
poissons	Toxicité aiguë, 96h-LC50 (Oncorhynchus mykiss): 210 mg/l
daphnie	Toxicité aiguë, 48h-EC50 (Daphnia magna): 488 mg/l
Abeilles	Toxicité aiguë, 48h-LD50 (Apis mellifera): pas de valeur disponible Toxicité de contact aiguë, 48h-LC50 (Apis mellifera): >25 µg m.a./abeille
oiseaux	Toxicité aiguë orale, LD50 (Anas platyrhynchos): >2000 mg/kg
Les données suivantes se réfèrent en partie à des matières actives proches:	
Produit testé	Acides gibbérelliques A4 et A7, qualité technique
Écotoxicité algues ver de terre	Toxicité aiguë, 96h-EC50 (Selenastrum capricornutum): > 100 mg/l Toxicité aiguë, 14d-LC50: >1250 mg/kg de sol.

INFORMATIONS POUR L'ÉLIMINATION (PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ)

Produit testé	Acide gibbérellique A3
Dégradation abiotique	DT50 GA3 14 jours à un pH de 3-4; 14 jours à un pH de 7 (Pesticide Manual 9th Edition)

BERELEX

Version 2

Date de révision 04.10.2007

Date d'impression 04.10.2007

Produit testé	Acides gibbérelliques A4 et A7, qualité technique
Dégradation biotique	Se dégrade naturellement dans l'environnement
Bioaccumulation	Gibbérelline A4: log Pow = 2.34 Gibbérelline A7: log Pow = 2.25

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit	Suivant les directives locales. Pour plus de conseils, adressez-vous au fabricant.
Emballage contaminé	Suivant les directives locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route

Classe ADR/RID	Sans restriction
Label(s)	Ne s'applique pas
No. d'identification de danger	Ne s'applique pas
Trem-Card	Ne s'applique pas
Dénomination d'expédition	Ne s'applique pas
Groupe d'emballage	Ne s'applique pas
Substance Identification no.	Ne s'applique pas
Numéro UN	Aucun

Transport maritime IMO/IMDG code

Classe	Sans restriction
Polluant marin	Non
EMS	Ne s'applique pas
Dénomination d'expédition	Ne s'applique pas
Numéro UN	Aucun
Groupe d'emballage	Ne s'applique pas

Transport aérien : ICAO-TI/IATA-DGR

Classe	Sans restriction
Dénomination d'expédition	Ne s'applique pas
Numéro UN	Aucun

BERELEX

Version 2

Date de révision 04.10.2007

Date d'impression 04.10.2007

Groupe d'emballage	Ne s'applique pas

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Description	Tablettes solubles dans l'eau contenant 9.7% d'acide gibbéréllique A3. GIFAP code: ST
Étiquetage selon les Directives CE	
Numéro EC	Voir section 2
Classification basée sur	Essais (La classification écotoxicologique a été effectuée exceptionnellement sur la base d'essais effectués avec la matière active)
Symbole(s)	Aucun
Phrases de risques	Aucune.
Phrases de sécurité	S2 :Conserver hors de la portée des enfants.
	S23: Ne pas respirer les aérosols
	S51: Utiliser seulement dans les zones bien ventilées
	SP1 :Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Une barre verticale dans la marge gauche indique un changement par rapport à la version précédente.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.